

**DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE**

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection des présidents des CCI locales Artois, Grand Hainaut, Grand Lille, Littoral Hauts-de-France,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

**Désigne :**

En qualité de mandataire de certification Chambersign, aux fins de recueillir les pièces et de signer les dossiers de demande de Certificats des opérateurs(rices) habilités ChamberSign, et d'effectuer les demandes de Révocation des Certificats, au sein de la CCI locale ci-après désignée :

<u>CCI LOCALE</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>
ARTOIS	Jean-Marc DEVISE	Président
	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif
GRAND HAINAUT	Bruno FONTAINE	Président
	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif
GRAND LILLE	Yann ORPIN	Président
	DE COLNET Charles-Edouard	Directeur Exécutif
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	François LAVALLEE	Président
	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif
AISNE	Olivier JACOB	Président
	Sylvie HENRION	Directeur Exécutif
OISE	Philippe ENJOLRAS	Président
	Laurent DELAVENNE	Directeur Exécutif
AMIENS-PICARDIE	Fanny RUIN	Président
	Arnaud CARABOEUF	Directeur Exécutif

La présente délégation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 10 décembre 2018,

**Philippe HOURDAIN**

